

25 Novembre : Journée internationale contre les violences sexistes et sexuelles

Une fois de plus, nous descendrons dans la rue à l'occasion de ce 25 novembre, pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles. Ces violences systémiques ont été mises sous les projecteurs depuis #MeToo et les luttes féministes de ces dernières années, et malheureusement elles restent gigantesques en 2024 à l'heure où des politiques sexistes racistes transphobes homophobes et validistes continuent à perdurer durablement en France.

En effet, les violences sexistes et sexuelles imprègnent la société française dans chaque foyer et classe sociale. L'actuel procès Mazan témoigne encore une fois que les violeurs ne sont pas des inconnus qui attendent de croiser des femmes dans des ruelles sombres ou des parkings souterrains.

Rappelons que dans 9 cas sur 10 la victime d'une agression sexuelle connaissait son agresseur.

Qui peut se satisfaire d'un tel monde ?

De plus, près de 30 % des travailleuses déclarent avoir déjà été harcelées ou agressées sur leur lieu de travail ; et 70 % d'entre elles n'ont pas signalé les faits à leur employeur. On ne peut pas blâmer ces victimes qui sont conscientes que dans la majorité des cas une telle dénonciation aboutira à un règlement qui leur serait défavorable.

Jeunesse et Sports n'est pas un secteur épargné par ces violences, au contraire nous y sommes particulièrement exposé.e.s que ce soit dans le champ sportif ou l'accueil collectif de mineurs, par exemple. Le Ministère affiche de grandes ambitions, qui sont peu suivies d'effets en termes de lutte contre les VSS. Remarquons qu'en ces temps d'austérité, un des premiers effets des coupes budgétaires sera de stopper le recrutement d'agent.e.s chargé.e.s de cette lutte.

Une illustration de ce discours de façade est la méthode mise en œuvre par la DGRH pour le renouvellement du plan pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : de nombreuses réunions ont été convoquées, alors que le Ministère n'a pas produit de bilan du plan précédent, une stratégie a été définie sans qu'aucun moyen ne soit alloué pour la mise en œuvre concrète d'actions. Rappelons que les violences économiques font partie du continuum de violences patriarcales subies par les femmes, et que toutes les travailleuses devraient recevoir un salaire égal pour un même travail, et bénéficier des mêmes possibilités d'avancement dans leur carrière.

L'État-employeur doit prendre ses responsabilités en identifiant, en accompagnant et en protégeant les victimes de violences sexistes et sexuelles sur leur lieu de travail. Les employeurs



publics ont un devoir d'exemplarité. Plus que des déclarations d'intention, des moyens conséquents doivent être alloués à la prévention des VSS sur les lieux de travail et pour contribuer à la réparation des victimes.

Parce que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est aussi une préoccupation syndicale, sur votre lieu de travail, il ne faut pas hésiter à saisir les représentant.es de Solidaires Jeunesse et Sports, ou d'autres organisations syndicales, lorsque vous êtes victime ou témoin de violences sexistes et sexuelles.

Contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, Solidaires Jeunesse et Sports appelle à participer massivement à toutes les initiatives à l'occasion du 25 novembre.

Solidaires Jeunesse et Sports revendique de :

- faire appliquer la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique en mettant en place des dispositifs opérants de signalement et de prévention de cette violence en allouant des moyens suffisants dont financiers ;
- sanctionner les auteurs des violences sexistes et sexuelles de manière exemplaire, et d'accompagner et protéger les victimes ;
- imposer à tous les services et établissements un plan de prévention des violences sexistes et sexuelles et de dispositif de signalement négocié ;
- rendre obligatoire une formation des personnels des ressources humaines, personnels encadrants, élu·es dans les instances représentatives du personnel (comité sociaux...)
- organiser chaque année une campagne de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles auprès de l'ensemble des agent.es sur leur temps et lieu de travail.
- renforcer l'accompagnement RH des travailleuses et travailleurs les plus vulnérables et notamment les jeunes, les précaires, les personnes LGBTI+, ...
- des droits pour protéger les victimes de violences conjugales : abrogation du jour de carence en cas d'arrêt maladie, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle
- un accès aux soins garanti avec le remboursement à 100 % des consultations en psycho-traumatologie pour les victimes.

Toute l'année, luttons contre les violences faites aux femmes et aux minorités !

Et dès demain, retrouvons-nous dans la rue pour des manifestations partout !

Retrouvez les divers lieux de mobilisation les 23, 24 ou 25 novembre [en ligne](#)



Une question, remarque, idées de génie ? Contactez-nous : solidairesjs@net-c.com ; 06 86 63 17 91